

## Université d'hiver des métiers du français – BELC 2010

### Procédure d'inscription

Candidat français ou étranger :

- personnel du réseau de coopération et d'action culturelle
- assistant technique
- contractuel recruté sur place
- recruté local de nationalité française ou étrangère exerçant dans le réseau de coopération et d'action culturelle

**Formule A**  
15 - 19 février

**Formule B**  
22 – 26 février

**Formule C**  
15 - 26 février

### CONDITIONS D'ADMISSION

Ouverte à tous les professionnels de l'enseignement du français, cette formation s'adresse à celles et à ceux qui ont un projet professionnel en relation avec la diffusion, la promotion ou l'enseignement du français et qui souhaitent acquérir ou développer des compétences de nature à favoriser un projet de mobilité professionnelle.

Les participants doivent avoir au minimum le niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en français.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'équipe de l'Université d'hiver des métiers du français – BELC 2010 est à la disposition des candidats pour les conseiller sur le choix des modules.

Le programme et les contenus des modules sont consultables sur le site <http://www.ciep.fr/belc/2010/hiver>.

CIEP Département langue française  
Université d'hiver des métiers du français - BELC 2010  
1, avenue Léon-Journault  
F-92318 SÈVRES cedex

#### Gestion administrative

Moufida MABROUK  
Téléphone : 33 (0) 1 45 07 63 62  
Télécopie : 33 (0) 1 45 07 60 55  
Courriel : [mabrouk@ciep.fr](mailto:mabrouk@ciep.fr)

#### Chef de projet

Muriel Piquet Viaux  
Téléphone : 33 (0) 1 45 07 60 61  
Courriel : [piquet@ciep.fr](mailto:piquet@ciep.fr)

### Date limite de réception des dossiers de candidature : 7 décembre 2009

La fiche de candidature est à télécharger à partir du site <http://www.ciep.fr/belc/2010/hiver> et doit être envoyée accompagnée de la fiche de demande d'inscription à une formation, disponible sur Diplonet à la rubrique Administration générale/Formation. Une fois remplies et visées par la hiérarchie, ces deux fiches doivent être retournées au ministère des Affaires étrangères et européennes, sous direction de la formation et des concours (RH4-A) à l'attention de Mme Elsa Rochier, 27, rue de la Convention, CS 91533 - 75732 PARIS (courriel : [elsa.rochier@diplomatie.gouv.fr](mailto:elsa.rochier@diplomatie.gouv.fr)). Les dossiers retenus sont transmis au CIEP.

La fiche de candidature doit être accompagnée d'un CV.

Une photocopie de chaque candidature doit parvenir en même temps au secrétariat de l'Université d'hiver des métiers du français – BELC 2010 par courriel, télécopie ou courrier.

## TARIFS - FRAIS DE FORMATION

Formule A inscription dans un module	15 au 19 février	400 euros
Formule B inscription dans un module	22 au 26 février	400 euros
Formule C inscription dans deux modules	15 au 26 février	760 euros

## RÈGLEMENT DES FRAIS DE FORMATION

Le paiement sera effectué sur présentation de la facture adressée au ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE).

## TARIFS – FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Possibilité d'hébergement en chambre individuelle et de restauration au CIEP

### Formule deux semaines

dimanche 15 février (arrivée l'après-midi) - samedi 28 février (départ le matin)

Forfait hébergement seul (nuit plus petit déjeuner) : 498,50 €

Forfait hébergement en pension complète\* : 587,50 €

Forfait hébergement en demi pension (petit déjeuner et déjeuner) \* : 555,50 €

Forfait déjeuner du lundi au vendredi (10 jours) : 110,00 €

### Formule une semaine au choix

dimanche 15 février (arrivée l'après-midi) - samedi 21 février (départ le matin)

dimanche 22 février (arrivée l'après-midi) - samedi 28 février (départ le matin)

Forfait hébergement seul (nuit plus petit déjeuner) : 236 €

Forfait hébergement en pension complète\* : 280,50 €

Forfait hébergement en demi pension (petit déjeuner et déjeuner) \* : 264,50 €

Forfait déjeuner du lundi au vendredi (5 jours) : 55 €

\* *En dehors du petit-déjeuner, pas de restauration le week-end*

## RÈGLEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Pour les candidats prenant en charge ces frais, le règlement doit se faire à leur arrivée au CIEP, au Service de l'accueil, uniquement par chèque, carte bleue ou en espèces (en euros exclusivement).

En cas de prise en charge de ces frais par un organisme, le paiement sera effectué sur présentation de la facture adressée à cet organisme.

## RÈGLEMENT DES FRAIS DES ACTIVITES PROPOSEES EN OPTION (SORTIES, SOIREES, ETC.)

Le règlement de ces frais doit se faire à l'arrivée au CIEP, au Service de l'accueil, uniquement par chèque, carte bleue ou en espèces (en euros exclusivement).

## TYPES DE PAIEMENT

**Paiement par chèque** à l'ordre de l'agent comptable du CIEP

**Païement par virement et virement international**

Le païement doit être adressé aux coordonnées bancaires ci-dessous :

Trésorerie Générale de Versailles  
16 Avenue de Saint-Cloud  
78018 Versailles Cedex

Identifiant national de compte bancaire – RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	78000	00001003976	91

Domiciliation
TPVERSAILLES TRESOR GALE

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1780	0000	0010	0397	691

Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC
BIC (Bank Identifier Code)
BDFEFRPPXXX

Titulaire du compte  
**CENTRE INTERNATIONAL ÉTUDES PÉDAGOGIQUES**  
**1 RUE LÉON JOURNAULT**  
**F-92318 SÈVRES**

Les frais bancaires sont à la charge du candidat.

**Par mandat ou mandat international**

Le mandat doit être établi à l'ordre de l'agent comptable du CIEP.

**Païement par carte bleue**

Ce mode de païement ne concerne que les candidats prenant en charge les frais d'hébergement et / ou de restauration, qu'ils régleront sur place, au CIEP.

**Païement en espèces**

Ce mode de païement ne concerne que les candidats prenant en charge les frais d'hébergement et / ou de restauration, qu'ils régleront sur place, au CIEP.

**ANNULATION ET DESISTEMENT**

En cas d'absence, d'abandon en cours de formation ou de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué ou, le cas échéant, les frais pris en charge par un organisme seront facturés à cet organisme dans leur totalité.

Le CIEP se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation ou un module en cas de nombre insuffisant d'inscrits ou en cas de force majeure.

**CONFIRMATION D'INSCRIPTION**

Deux semaines avant le début de la formation, le stagiaire reçoit un courrier confirmant son inscription et une fiche de renseignements concernant son arrivée au CIEP ainsi que l'inscription aux activités proposées en option, à remplir et à renvoyer.

**EVALUATION DU STAGE**

En fin de formation, le stagiaire est invité à remplir une évaluation. Ce questionnaire permet d'évaluer l'adéquation de la formation avec les objectifs décrits dans le programme ainsi que la qualité des animations.

**CERTIFICAT DE STAGE**

A l'issue de la formation, le certificat, reconnu par le ministère des Affaires étrangères et européennes, est délivré au participant sous condition de présence obligatoire à toutes les séances.

En cas d'absence, seule une attestation mentionnant le(s) module(s) suivi(s) et le volume horaire est délivrée.